



MORIN-HEIGHTS
1855

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2022-2023-2024

Veuillez prendre avis que le rôle triennal d'évaluation foncière qui sera en vigueur pour les exercices financiers **2022-2023-2024** a été déposé le 30 septembre 2021 et que toute personne peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville durant les heures régulières d'affaires.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 et suivants de la Loi sur la Fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle relativement à un bien dont elle est, elle-même ou une autre personne, propriétaire peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la Section I du Chapitre X de cette loi.

Pour être recevable une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- Être déposée **avant le 30 avril 2022**;
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à la MRC des Pays-d'en-Haut à l'adresse qui suit;
- Être accompagnée de la somme déterminée par le règlement 75-97 de la MRC des Pays-d'en-Haut et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande;
- Être déposée ou postée par courrier recommandé à :

PUBLIC NOTICE

DEPOSITING OF THE TRIENNIAL ASSESSMENT ROLL 2022 -2023-2024

Please take notice that the triennial assessment roll that will be in effect for the financial years **2022 -2023-2024** has been filed in my office on September 30th, 2021 and that any person interested in consulting it, may do so at the Town Hall during regular office hours.

According to the provisions of Article 74.1 and following of the Act respecting Municipal Taxation (R.S.Q., c. F-2.1), any person having an interest in contesting the correctness, existence or absence of an entry on the roll relating to a property owned by himself or another person, may file an application for review in that regard as specified in Section I of Chapter X of this Act.

In order to be admissible, a request for revision must meet the following conditions:

- be deposited **before April 30th, 2022**;
- be sent on the form prepared for this matter and available at the MRC des Pays-d'en-Haut at the following address;
- be accompanied by the amount determined in by-law 75-97 of the MRC des Pays-d'en-Haut and applicable to the valuation unit pertaining to this request;
- be deposited or sent by registered mail to:

Municipalité Régionale de Comté des Pays-d'en-Haut
1014, rue Valiquette
Sainte Adèle (Québec) J8B 2M3

Donné ce 30^{ième} jour de septembre 2021 Given this 30th day of September 2021

Le Directeur général General manager

Me Hugo Lépine

secrétaire-trésorier secretary-treasurer

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office que le présent avis a été publié en affichant une copie aux endroits prescrits par le Règlement (619-2021) sur la publication des avis publics.

Hugo Lépine

Directeur général / Secrétaire-trésorier